

**PROCÈS-VERBAL** de la 493<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2022, à 20 h 00, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**SONT PRÉSENTS :**

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- M<sup>e</sup> Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M<sup>e</sup> Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2022-417**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 493<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 20 h 00, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-418**  
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 492<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 35, au lieu habituel des délibérations et diffusée en différé sur la page Facebook de la Ville ainsi que sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-419**

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 12 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-420**

Adoption du règlement 2022-34 - Zonage - Agrandissement des zones 362-Cb et 371-Hb (rue Gareau/chemin Sullivan).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2022-34 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir les zones 362-Cb et 371-Hb à même la zone 366-Hb adjacente, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-421**

Adoption du règlement 2022-35 - Zonage - Usage 4926 dans la zone 435-Cb (route de Saint-Philippe).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2022-35 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 4926 – *Service de messagers* à l'intérieur de la zone 435-Cb (secteur de la route de Saint-Philippe), soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-422**

Adoption du règlement 2023-01 - Taxes foncières générales et spéciales 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le règlement 2023-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2023, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-423**

Adoption du règlement 2023-02 - Taxe d'eau 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2023-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2023, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-424**

Adoption du règlement 2023-03 - Taxe à l'environnement 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le règlement 2023-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2023, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-425**

Adoption du règlement 2023-04 - Taxe pour l'enlèvement de la neige et l'entretien des rues, chemins et trottoirs 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le règlement 2023-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2023, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-426**

Adoption du règlement 2023-05 - Taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures et pour la récupération des matières recyclables 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le règlement 2023-05 imposant une taxe pour la collecte et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2023, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-427**

Adoption du règlement 2023-06 - Tarification.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2023-06 concernant la tarification des biens, des services et des activités, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt du certificat dressé à la suite de la période de consultation des personnes habiles à voter sur le règlement 2022-36.

Le certificat établi à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 16 décembre 2022 inclusivement concernant le règlement d'emprunt 2022-36 est déposé par la greffière, conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**COMMENTAIRE**

Dépôt du certificat dressé à la suite de la période de consultation des personnes habiles à voter sur le règlement 2022-37.

Le certificat établi à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 12 au 16 décembre 2022 inclusivement concernant le règlement d'emprunt 2022-37 est déposé par la greffière, conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 2022-428**

Autorisation de signature d'un acte de cession et d'un acte de servitude de passage et de non-construction par 9382-0181 Québec inc. (Puissance Carrée) en faveur de la Ville dans le cadre du prolongement de la rue Groleau – Lot 6 427 465 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par 9382-0181 Québec inc. (Puissance Carrée) en faveur de la Ville de Val-d'Or, des lots 6 386 835, 6 386 836 et 6 386 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, de même qu'un acte de servitude de passage et de non-construction temporaire pour l'utilisation d'un cercle de virage, à être consentie par 9382-0181 Québec inc. (Puissance Carrée) en faveur de la Ville, affectant le lot 6 427 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-429**

Autorisation de signature d'un acte de vente par la Ville en faveur de Corporation habitation Val-d'Or dans le cadre du projet domiciliaire sur les rues Leboeuf et Lainesse – Lots 6 307 559 à 6 307 577 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de Corporation habitation Val-d'Or, des lots 6 307 559 à 6 307 577, tous situés sur les rues Leboeuf et Lainesse, pour le prix total de 1 245 100 \$, excluant les taxes, le prix de chacun des terrains tel que déterminé à l'acte, étant payable au fur et à mesure de la revente, le solde de prix de vente ne portant pas intérêt, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-430**

Autorisation de signature d'un acte de correction en faveur de Gino Lévesque et Fairouz Moussa concernant la propriété du 99, rue des Thuyas – Lot 4 951 689 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession par la Ville en faveur de Gino Lévesque et Fairouz Moussa, concernant le lot 4 951 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions visant à régulariser le titre de propriété.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2022-431**

Autorisation de signature d'une entente avec Eacom Timber Corporation, une filiale d'Interfor Est Ltée, concernant le transport de bois par camion en surcharge sur la rue des Panneaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente autorisant la circulation de camions de transport de bois en surcharge sur la rue des Panneaux, pour une durée de trois ans, à intervenir avec Eacom Timber Corporation, une filiale d'Interfor Est Ltée, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-432**

Autorisation de signature d'une entente avec Interfor Est Ltée concernant le rejet d'eaux condensées.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec Interfor Est Ltée, autorisant le rejet dans le réseau municipal des eaux condensées d'un séchoir à bois en voie de construction à son usine, pour une durée de trois ans, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-433**

Appropriation d'un montant de 725 000 \$ à même le surplus non affecté.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QU'une somme de 725 000 \$ soit et est appropriée à même le surplus non affecté de la Ville de Val-d'Or au service de la dette en prévision des refinancements à venir.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-434**

Approbation des dépenses payées relatives à des travaux d'amélioration du chemin Baie-Carrière pour lesquels une subvention a été octroyée par le ministère des Transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses indiquées pour le projet mentionné ci-dessous, toutes relatives à des travaux d'amélioration réalisés, ainsi que les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec:

NO DE DOSSIER:	00031612-1-89008(08)-2022-05-11-007
LIEUX DES TRAVAUX:	Chemin Baie-Carrière
DESCRIPTION:	Remplacement de ponceaux de moins de 4,5 m de diamètre
COÛT DES TRAVAUX:	48 970 \$
MONTANT DE LA SUBVENTION:	47 000 \$
PROGRAMME:	Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

QUE le conseil municipal atteste que ces travaux ont été réalisés sur la voie de circulation précédemment mentionnée dont la gestion incombe à la Ville conformément aux dépenses approuvées, et que le dossier de vérification a été constitué.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-435**

Approbation des dépenses payées relatives à des travaux d'amélioration de divers chemins pour lesquels une subvention a été octroyée par le ministère des Transports du Québec - chemin Béchar, chemin Céré, chemin de la Plage, chemin de St-Edmond, chemin des Loisirs, chemin du Pont-Champagne, rue Boulet et rue Larouche.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses indiquées pour le projet mentionné ci-dessous, toutes relatives à des travaux d'amélioration réalisés, ainsi que les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec:

NO DE DOSSIER:	00030507-1-89008(08)-2021-04-19-47
LIEUX DES TRAVAUX:	Chemin Béchar Chemin Céré Chemin de la Plage Chemin de St-Edmond Chemin des Loisirs Chemin du Pont-Champagne Rue Boulet Rue Larouche
DESCRIPTION:	Rechargement granulaire
COÛT DES TRAVAUX:	105 542 \$
MONTANT DE LA SUBVENTION:	102 000 \$
PROGRAMME:	Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

QUE le conseil municipal atteste que ces travaux ont été réalisés sur les voies de circulation précédemment mentionnées dont la gestion incombe à la Ville conformément aux dépenses approuvées, et que le dossier de vérification a été constitué.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2022-436**

Approbation du bilan des réalisations 2021 et du plan d'action révisé 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le bilan des réalisations 2021, ainsi que le plan d'action révisé 2021-2023 de la Ville de Val-d'Or à l'égard des personnes handicapées, présentés dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Loi 56), soient et sont approuvés tels que soumis.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de décembre 2022.

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre ayant eu lieu au cours du mois de décembre 2022 est déposé par la directrice des ressources humaines.

**RÉSOLUTION 2022-437**

Nomination de Stéphan Larose au poste de coordonnateur technique en ingénierie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Stéphan Larose soit et est nommé au poste de coordonnateur technique en ingénierie sur une base régulière à temps complet à compter du 5 janvier 2023, suivant le salaire prévu à la classe 7, échelon 10 de la classification salariale des employés cadres et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail applicables à ce groupe d'employés.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 30-326 le comité consultatif de circulation recommande diverses interventions en matière de sécurité, de circulation et de stationnement sur la rue de l'Église dans le secteur de l'école Notre-Dame-du-Rosaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec les recommandations du comité consultatif de circulation;

**RÉSOLUTION 2022-438**

Interventions en matière de sécurité routière - École Notre-Dame-du-Rosaire, rue de l'Église et de la Grève.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal décrète les interventions ci-dessous énumérées et autorise la mise en place de la signalisation appropriée :

- Mettre en place une signalisation de zone de débarcadère de 15 minutes du côté nord de la rue de l'Église, dans la zone de 30 km/h, et créer une zone interdisant le stationnement du côté sud de la rue de l'Église, dans le même tronçon;
- Ajouter des panneaux interdisant le stationnement du lundi au vendredi, de 7h à 17h, de septembre à juin inclusivement, en bordure de rue sur les deux côtés de la rue de la Grève, entre la rue de l'Église et la rue Toulouse.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

-----

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

-----

**RÉSOLUTION 2022-439**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 20 h 24.

**Signé**

\_\_\_\_\_  
**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

**Signé**

\_\_\_\_\_  
**ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**